



# Guide d'élaboration de l'inventaire de patrimoine

## Objectif :

- Réaliser une photographie de la situation financière et matérielle de la personne protégée

## Pour une mesure de :

- Tutelle
- Curatelle renforcée
- Dans les autres cas, **uniquement si le juge le demande dans le jugement**

→ Il doit être fait :

- ☞ **Dans les trois mois** suivant le jugement pour les biens meubles corporels (meubles, bijoux, voiture, moto, affaires personnelles ...)
- ☞ **Dans les six mois** suivant le jugement pour les autres biens (immobilier, comptes en banque...)

→ Il doit être actualisé en cours de mesure en cas de changement (vente de la maison, ouverture, clôture d'un compte bancaire ..)

L'inventaire de patrimoine comprend une description et la valeur des biens de la personne protégée

- ☞ Une description et une estimation des meubles, bijoux, voiture, moto, ...
- ☞ Une estimation et l'adresse des biens immobiliers (maison, appartement, terrain)
- ☞ Une description des comptes bancaires, contrat d'assurance-vie, ...

Le juge peut désigner, dans le jugement de tutelle ou curatelle, un commissaire priseur, un huissier ou un notaire pour réaliser l'inventaire, aux frais de la personne protégée.

Il faudra joindre à l'inventaire :

- La dernière feuille d'imposition sur les revenus
- L'attestation du médecin traitant, si la personne protégée est dans l'impossibilité d'assister à l'inventaire.
- D'autres pièces justificatives en fonction des éléments indiqués dans l'inventaire.

**Si certaines rubriques ne concernent pas la situation de la personne protégée, barrez-les et indiquez « Néant ».**

- *Le guide de cet outil est disponible en annexe.*

**A - Biens immobiliers**  
 section de l'annexe de la propriété ou de les biens des objets d'une section  
 A Biens immobiliers (habitat) : Valeur estimative  
 Biens personnels ( ) Biens en communauté ( ) Biens en indivision ( )  
 Locatif : oui ( ) non ( )

**B - Biens mobiliers corporels** : Valeur estimative  
 Biens personnels ( ) Biens en communauté ( ) Biens en indivision ( )  
 Locatif : oui ( ) non ( )

**C - Biens bancaires et titres** : Valeur estimative  
 Biens personnels ( ) Biens en communauté ( ) Biens en indivision ( )  
 Locatif : oui ( ) non ( )

**D - Divers** : Valeur estimative  
 Biens personnels ( ) Biens en communauté ( ) Biens en indivision ( )  
 Locatif : oui ( ) non ( )



